

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUI CŒUR ET PLAINE DE GARONNE – COMMUNE LABARTHE-RIVIERE

Par arrêté n°2026-35, la Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLUI Cœur et Plaine de Garonne – Commune Labarthe-Rivière

Cette enquête publique a pour objectif une révision allégée du PLUI Cœur et Plaine de Garonne sur la commune de Labarthe-Rivière pour ajuster le zonage Uy afin de permettre l'extension et la pérennisation de l'activité économique présente.

Par décision du 10 juillet 2026 de Mme la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur DE SAINT-SALVY Éric, retraité officier supérieur de l'armée de terre, commissaire enquêteur et Monsieur BAUDE Gérald, retraité chef du service étude, aménagement urbain et développement économique du pôle Nord-Ouest de la communauté urbaine du Grand Toulouse, commissaire enquêteur suppléant

La communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges est autorité organisatrice de l'enquête publique.

Le dossier soumis à l'enquête publique inclut notamment :

- le rapport sur les incidences environnementales,
- l'avis de l'autorité environnementale (MRAe),
- la réponse à la MRAe de l'autorité organisatrice, la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges,
- les avis des collectivités territoriales et leurs groupements.
- le procès-verbal de l'examen conjoint.

La durée prévue de l'enquête publique est de 33 jours, du jeudi 22 octobre 2026 à 14h00 au lundi 23 novembre 2026 à 17h00, sauf prolongation décidée par la commission d'enquête dans des conditions fixées à l'article L.123-9 du code de l'environnement. Cette décision est portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

L'avis sera publié sur le site internet et les réseaux de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges (www.coeurcoteaux-comminges.fr), ainsi que sur le site internet de la commune de Labarthe-Rivière (<https://www.labarthe-riviere.fr>).

Le dossier complet de la révision allégée n°1 du PLUI Cœur et Plaine de Garonne – Commune de Labarthe-Rivière, établi par la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier, en mairie de Labarthe-Rivière 2 Boulevard Jeanne d'Arc 31800 Labarthe-Rivière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- En format papier, au Siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, 4 Rue de la République 31800 Saint-Gaudens

- un dossier dématérialisé sera également mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Labarthe-Rivière et au Siège de la communauté de communes Cœur Coteaux. Il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public,

Ce dossier dématérialisé sera également consultable sur le site Internet de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges (<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr>) ainsi que sur le site internet de la commune de Labarthe-Rivière (<https://www.labarthe-riviere.fr>).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et lieux suivants :

DATE	LIEU	HORAIRE	Observations
Jeudi 22/10/2026	Mairie de Labarthe-Rivière, 2 Boulevard Jeanne d'Arc 31800 Labarthe-Rivière	14H00 à 17H00	Ouverture de l'enquête
Lundi 23/11/2026	Siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges 4 Rue de la République 31800 Saint-Gaudens	14H00 à 17H00	Clôture de l'enquête
Jeudi 05/11/2026	DISTANCIEL	09h00 à 12h00	PERMANENCE TELEPHONIQUE

Pour participer à une permanence téléphonique, le public devra prendre rendez-vous, au moins 48 heures à l'avance, par voie téléphonique au 05 61 89 21 42 et demander le service urbanisme pour l'inscription du rendez-vous dans l'agenda de la matinée du jeudi 05/11/26.

Une tranche horaire d'un quart d'heure (15 minutes) sera réservée à chaque entretien lors des permanences téléphoniques.

Le public est invité à formuler ses observations de façon à faciliter une identification aisée des lieux mentionnés (références cadastrales, extraits cartographiques etc...)

Pendant la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations, et propositions:

- sur un des registres d'enquête disponibles de la mairie de Labarthe-Rivière et au Siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier postal adressé au Siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, à l'attention de Monsieur Le commissaire enquêteur de la révision allégée n°1, 4 Rue de la République 31800 Saint-Gaudens ;
- Par courriel à l'adresse : enquetepubliqueRA1@la5c.fr ;
- En rencontrant le commissaire enquêteur aux dates et lieux de permanence mentionnées à l'article 10 du présent arrêté.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête, y compris par courriel ou courrier, seront prises en considération.

A l'issue de l'enquête prévu à l'article 4, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra, sous 8 jours après leur réception, le procès-verbal de synthèse à la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, laquelle disposera de 15 jours pour adresser au commissaire enquêteur son mémoire en réponse. Après réception et clôture des registres, le commissaire enquêteur transmettra, à la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges dans un délai de 30 jours, son rapport et ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- dans la Mairie de Labarthe-Rivière
- au siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la communauté de communes.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges délibérera pour approuver la révision allégée n°1 du PLUI Cœur et Plaine de Garonne – Commune de Labarthe-Rivière, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le dossier approuvé sera transmis au préfet de la Haute-Garonne.

La Présidente, Magali GASTO OUSTRIC